

1 . Contexte et justification de l'appel à projets

L'ARCEP-BENIN, dans le cadre de la réalisation de sa mission de protection des consommateurs, a signé avec huit (08) Associations de Consommateurs, un accord-cadre de partenariat le 28 novembre 2014, à la suite d'une collaboration non formalisée entre 2007 et 2014.

Le bilan issu de la mise en œuvre de cet accord-cadre de partenariat présente des résultats assez édifiants. Il ressort du rapport que quinze (15) projets ont été financés par l'ARCEP BENIN et exécutés par les associations de consommateurs. Ces projets ont impacté la vie de 3 844 bénéficiaires directs, tant dans les zones rurales que urbaines de notre pays.

Le partenariat a permis également de renforcer la visibilité sur les actions de l'ARCEP BENIN ainsi que les capacités et l'autonomisation des associations de consommateurs dans la défense et la protection des consommateurs au Bénin.

Nonobstant ces résultats, certains défis restent à relever, notamment l'amélioration de la gestion des ressources financières pour répondre efficacement au besoin de concentration du financement sur les meilleures interventions innovantes ayant des stratégies concrètes. Il s'agit notamment des interventions dont les résultats pourraient assurer la pérennité dudit financement, la poursuite du partenariat sur certaines questions de protection des consommateurs auxquelles il faille apporter des réponses de façon continue.

Pour répondre à ces défis, l'approche projet constitue la pierre angulaire des réformes intervenues et visant à améliorer la gestion du partenariat entre l'ARCEP BENIN et les Organisations de la société civile (OSC).

De même, les offres commerciales des opérateurs et l'informel dans le secteur postal étant les défis non résolus au cours du partenariat précédent, l'ARCEP BENIN compte concentrer son appui aux interventions des OSC sur ces axes prioritaires de régulation en 2018.

2. Eligibilité

L'ARCEP BENIN soutiendra les interventions innovantes ayant des stratégies concrètes répondant aux insuffisances de connaissance qui font obstacle à la préservation des droits des consommateurs dans la jouissance des offres de services de communications électroniques et le développement et l'amélioration des services postaux.

Il s'agit des propositions qui démontrent un fort engagement desdites organisations pour la résolution des défis de régulation liés aux choix et usages des offres commerciales proposées par les opérateurs aux consommateurs et la participation des consommateurs à la réduction des réseaux postaux informels. Lesdites propositions doivent permettre d'accroître la participation desdites organisations de la société civile dans l'éducation et la sensibilisation des consommateurs et capables d'opérer des changements des comportements.

L'appel à projet est ouvert aux organisations de la société civile partenaires et retenues suite à l'appel à candidatures lancé en avril 2018.

3. Durée des projets

Les projets doivent être exécutés dans une période de trente (30) jours.

4. Les procédures de soumission

Les propositions sont présentées conformément au formulaire ci-joint et téléchargeable sur le site www.arcep.bj. Les propositions sont envoyées par mail portant à l'objet APPEL A PROJETS ARCEP BENIN 2018 à l'adresse électronique: **contacts@arcep.bj** ou sous pli fermé à l'adresse : Secrétariat Exécutif de l'ARCEP-BENIN, Immeuble Maersk, Zone OCBN, Lot 531, 01 BP 2034 Cotonou, au plus tard le 10 octobre 2018 à 18 heures.